

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-351-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-351  
CONCERNANT LES JEUX LIBRES DANS LES RUES**

CONSIDÉRANT l'article 500.2 du *Code de la sécurité routière* permettant à la Ville de prévoir, par règlement, les modalités pour autoriser le jeu libre sur un chemin public sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut favoriser l'activité physique chez les jeunes, de permettre le bon voisinage et de sensibiliser les usagers de la route à la cohabitation sur les chemins publics;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 21 mars 2023, le conseil a adopté son règlement concernant les jeux libres dans les rues et qu'il y a lieu de le modifier afin d'ajouter une rue;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe A du *Règlement numéro 2023-M-351* est remplacé par l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

Frédéric Broué  
Président de la séance

---

Stéphanie Allard  
Greffière

Avis de motion :	2024-03-19
Dépôt projet de règlement :	2024-03-19
Adoption du règlement :	2024-04-23
Publication du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

---

Frédéric Broué  
Maire

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

**ANNEXE A**

**LISTE DES RUES OÙ UNE ZONE DE JEU LIBRE EST PERMISE  
SOUS RÉSERVE DES PROJETS-PILOTES**

Rue Giguère

Rue Marguerite

Terrasse Varin

Croissant du Soleil-Couchant

Chemin Palomino

Rue des Huards

Document déposé en séance - Pour consultation seulement